

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : le 3 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Catherine FAUCHE, Paul DOITEAU-LEVEE, Corinne GUILLON

Étaient absents : Patrick POTTIER (pouvoir à Josette MUSSET), Benoist PALLEE (pouvoir à Françoise MAIRESSE),

Secrétaire de séance : Éric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023
- Point urbanisme
- Délibérations pour transfert de crédits en section investissement
- Délibération pour acceptation de don
- Devis travaux église
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023 est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

- Demande préalable de Mr Éric GUILLON pour construction d'un local chaufferie de 7,5m²
- Demande préalable de Mme IVANICKI pour pose de panneaux photovoltaïques route du Bois Fleuret. Nous avons d'ailleurs constaté qu'ils sont déjà posés avant même d'avoir reçu la réponse de la DDTM.
- Demande de CU pour Bail à long terme CAPPELLE / VANDOOREN

DELIBERATIONS TRANSFERT DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT :

1. Les travaux du Milan TR1 ont été budgétisés par erreur sur le compte 2151 au lieu du compte 2041512. Les crédits budgétaires au compte 2041512 sont donc insuffisants. Afin de pouvoir régler la facture SIEGE pour les travaux MILAN TR1, il convient de faire un virement de crédit comme suit :
 - Diminution du compte 2151 de 15.275€
 - Alimentation du compte 2041512 de 15.275€

Après délibération, le conseil accepte cette délibération à l'unanimité.

2. Les crédits budgétaires au compte 21 en section investissement sont insuffisants pour régler la facture du relevage des sépultures de 41680€. Il convient de faire un apport de fond de la section de fonctionnement comme suit :
 - Diminution du 6588 en section fonctionnement de 17.000€
 - Augmentation du compte 023 (virement à la section investissement) de 17.000€
 - Augmentation du compte 021 (virement de la section fonctionnement) de 17.000€
 - Augmentation du compte 2158 de 17.000€

Après délibération, le conseil accepte cette délibération à l'unanimité.

DELIBERATION POUR ACCEPTATION DE DON :

Nous avons reçu un don de 1000€ de la part d'un habitant du Noyer en Ouche. Le conseil et Madame Le Maire remercie beaucoup cet habitant pour sa générosité. Il convient de faire une délibération pour accepter ce chèque.

Après délibération, le conseil accepte cette délibération à l'unanimité

DEVIS TRAVAUX EGLISE :

Madame Le Maire a reçu un devis pour la réparation du dessus en pierre de la porte de l'église, mais en l'absence d'autres devis qui devaient être présentés par la commission travaux, nous reportons ce sujet à la prochaine réunion de conseil.

Concernant les travaux sur le bois, Éric DEJEAN SERVIERES a fourni un devis mais le 2^{ème} artisan lui ayant donné RDV seulement jeudi 11, nous reportons également ce sujet à la prochaine réunion de conseil.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Madame Le Maire informe le conseil que le fond de concours nous a été refusé à cause de notre budget qui est trop bon.
2. POINT EDF 2023 vs 2022 :

MONTANT DE FACTURES							
2022	janvier	mars	mai	août	octobre	décembre	TOTAL
Mairie	373,60 €	382,28 €	242,82 €	173,23 €	189,40 €	202,98 €	1 564,31 €
Eglise	97,67 €	121,13 €	85,81 €	71,41 €	71,12 €	67,86 €	515,00 €
Eclairage public	991,09 €	883,84 €	608,62 €	405,13 €	511,95 €	800,07 €	4 200,70 €
TOTAL	1 462,36 €	1 387,25 €	937,25 €	649,77 €	772,47 €	1 070,91 €	6 280,01 €

2023	janvier	mars	mai	août	octobre	décembre	TOTAL	delta
Mairie	385,07 €	459,82 €	216,60 €	297,49 €	233,04 €	334,02 €	1 926,04 €	361,73 €
Eglise	154,28 €	96,21 €	87,93 €	111,81 €	73,62 €	184,28 €	708,13 €	193,13 €
Eclairage public	884,90 €	767,09 €	487,45 €	90,39 €	831,91 €	742,25 €	3 803,99 €	- 396,71 €
TOTAL	1 424,25 €	1 323,12 €	791,98 €	499,69 €	1 138,57 €	1 260,55 €	6 438,16 €	158,15 €

delta	- 38,11 €	- 64,13 €	- 145,27 €	- 150,08 €	366,10 €	189,64 €	158,15 €	
-------	-----------	-----------	------------	------------	----------	----------	----------	--

CONSOMMATION kWh							
2022	janvier	mars	mai	août	octobre	décembre	TOTAL
Mairie	1770	1772	947	551	639	717	6396
Eglise	191	327	121	39	34	16	728
Eclairage public	5283	3989	1841	407	1280	3184	15984
TOTAL	7244	6088	2909	997	1953	3917	23108

2023	janvier	mars	mai	août	octobre	décembre	TOTAL	delta
Mairie	1752	1963	659	836	651	1090	6951	555
Eglise	507	145	95	36	15	496	1294	566
Eclairage public	3775	2671	571	1	196	2099	9313	-6671
TOTAL	6034	4779	1325	873	862	3685	17558	-5550

delta	-1210	-1309	-1584	-124	-1091	-232	-5550	
-------	-------	-------	-------	------	-------	------	-------	--

En montant de facture, nous avons payé 158,10€ de plus qu'en 2022.

En consommation nous avons consommé 5550Kwh de moins qu'en 2022.

En conclusion : la baisse de la plage horaire de l'éclairage public et le remplacement des lampes éconergivores en LED nous a permis de moins consommer et de compenser les deux augmentations du kWh en mars et mai 2023 comme ci-dessous :

2022		2023	
Abonnement	prix kwh	Abonnement	prix kwh
30,94 €	13,88 €	32,78/33,36	17,06/19,07
26,26 €	13,88 €	27,83/28,24	17,06/19,07
10,27 €	11,06 €	10,79/12,15	11,76/12,45
		mars/mai	mars/mai

Cela nous amène à penser qu'il faut remplacer les lampes éconergivores restantes par des LED.

3. Madame Le Maire rappelle que depuis octobre 2023 il ne nous reste plus qu'un seul emprunt à rembourser. L'échéance est de 2.246,68€ par trimestre.

Cet emprunt a été souscrit en décembre 2022 pour financer le relevage des sépultures en état d'abandon tr1, la construction de l'ossuaire, l'assainissement du logement communal, la voirie de la mairie et le parking de la salle des fêtes, pour un montant total de 42.582€, et court jusqu'au 30 septembre 2027.

4. Madame Le Maire souhaite valider avec le conseil que d'une part nous ne répercuterons pas sur la taxe foncière la participation au financement du centre aquatique de Bernay et d'autre part que cette année encore nous n'augmenterons pas la taxe foncière. Tous les membres présents du conseil sont d'accord.
5. Madame Le Maire rappelle qu'elle avait demandé la liste des nouveaux habitants par secteur. Seuls Patrick POTTIER et Olivier POULAIN ont répondu. Lydie FAURE nous communique les nouveaux habitants du MILAN, et Corinne GUILLON ceux au LONG BOIS.

TOUR DE TABLE :

Éric DEJEAN-SERVIÈRES rappelle l'intérêt de tenir un cahier « EVENEMENTS » sur lequel il sera noté l'organisation et le résultat de chaque événement. Madame Le Maire s'engage à le faire.

Lydie FAURE demande :

- Où sont fabriquées les cartes d'invitation aux vœux du Maire car elle les trouve jolies. Elles sont commandées sur un site internet.
- Quand seront retirés les poteaux au MILAN et signale que les techniciens ORANGE ont laissé des tas de déchets sur le bord de la route et parfois même dans les clôtures (photo à l'appui)



Madame Le Maire s'engage à en avertir notre interlocuteur SIEGE 27.

- Un point sur la remise des bons d'achat de Noël : 11 enfants sur 26 et 35 seniors sur 59 sont venus chercher leur bon pour le moment.

Elle informe le conseil avoir ramassé une vingtaine de canettes de bière sur le bord de la route entre le cimetière et la départementale. Madame Le Maire en profite pour raconter qu'elle a trouvé déposé derrière le container à verre deux cartons de 48 bouteilles de bière chacun, et qu'à ce jour il y en a un autre. Madame Le Maire évoque la possibilité de faire poser une caméra.

Elle propose que Madame Le Maire présente les adjoints et conseillers lors de son discours des vœux. Cela permettra aux nouveaux habitants de connaître l'équipe municipale. Madame Le Maire accepte.

Les bénéficiaires d'un bon peuvent venir le chercher jusqu'à la fin du mois de janvier 2024. C'est le bénéficiaire qui doit venir le chercher sauf pour les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer.

Benoist PALLEE par l'intermédiaire de Françoise MAIRESSE nous fait part de la réclamation d'un habitant de la sente des Prés aux Quatre-Houx. Le sentier qui a été gravillonné en septembre dernier est détérioré par l'agriculteur qui passe pour avoir accès à son champ. Catherine FAUCHE fait remarquer que le gravillonnage ne suffit pas si des engins agricoles empruntent ce chemin. Il faudrait le renforcer avec des cailloux.

Françoise MAIRESSE évoque le dossier d'une habitante de la commune, hospitalisée depuis deux semaines. Cette personne est âgée et est en détresse respiratoire. Toutefois le médecin dit qu'il ne peut pas la garder à l'hôpital puisqu'elle est en séjour court. Il nous semble difficile de la faire rentrer chez elle. De plus sa maison n'est plus chauffée par manque de fioul. Madame Le Maire s'engage à contacter et informer le fils de l'habitante afin qu'il prenne contact avec le médecin de l'hôpital.

Séance levée à 19H20.

Josette MUSSET
Le Maire,

3  